



CAUSSOU *infos*



Bulletin d'information municipale de la commune de Caussou – N° 65 – avril 2015

Edito

Un millefeuille pas très digeste...

Il y a un an, le Premier ministre annonçait pour 2020 la suppression des départements. Or, le 22 mars dernier, nous étions appelés à voter pour élire des conseillers départementaux dont le parlement n'avait toujours pas défini les compétences. Comprenez qui pourra. Si tout le monde s'accorde sur le fait qu'il y a trop de niveaux dans l'organisation territoriale, personne n'ose vraiment toucher à ce millefeuilles administratif.

Certes, les départements coûtent cher (80 milliards d'euros en 2014) et leurs charges de fonctionnement ont explosé ces dix dernières années. Ainsi, entre 1998 et 2012, leur recrutement de fonctionnaires territoriaux a augmenté de plus de 45 %. Mais faut-il pour autant supprimer les départements ? Ils sont les premiers acteurs de l'action sociale: aide à l'enfance, aux personnes âgées, aux handicapés, aux personnes sans ressources, soit au total 60% de leurs budgets de fonctionnement. Ils sont chargés de la gestion des collèges et de l'entretien des routes mais aussi du tourisme, du développement économique, de la culture, du sport, des transports scolaires (bien qu'aux dernières nouvelles il semble que ceux-ci seraient confiés à la région) et de l'environnement. Enfin, et ce n'est pas leur moindre mérite, ils sont proches des communes, surtout dans un petit département comme l'Ariège.

Mais alors, pourquoi conserver les régions ? Certes, on va en réduire le nombre mais il y a fort à parier que l'on ne réduira pas sensiblement leurs effectifs ni leurs budgets de fonctionnement et que les sièges des régions supprimées deviendront des subdivisions des nouvelles régions. Une seule certitude: en décembre prochain, nous élirons des conseils régionaux dont le rôle évoluera encore...

Dans cette "Valls hésitation", le sort des communautés de communes et des communes elles-mêmes est loin d'être clarifié, même si l'on pressent qu'à terme, les premières s'imposeront face aux secondes, avec des compétences plus étendues et une élection directe des conseillers communautaires. Dans le meilleur des cas, les communes ne seront plus alors qu'une coquille presque vide.

Il est peu probable que les deux années qui nous séparent des élections présidentielles verront la mise en œuvre d'une réforme territoriale complète. Et une nouvelle majorité sera tentée de modifier encore les principes de cette réforme concoctée par ses prédécesseurs, tout comme l'actuelle a modifié les choix de l'ancienne. Aussi, une seule chose est sûre, dans ce domaine comme dans d'autres, nous ne sommes pas sortis de l'auberge !

Maurice CALMEIN

Le nouveau canton de Haute Ariège...

Il regroupe les anciens cantons de Luzenac-Les Cabannes, Ax-les-Thermes, Quérigut et deux communes de l'ancien canton de Tarascon: Ussat et Orniolac-Ussat-les-Bains. Il se compose donc de 48 communes et a pour conseillers Karine ORUS-DULAC et Alain NAUDY, élus le 29 mars avec 58,21 % des suffrages exprimés.

Les élections départementales à Caussou...

1er tour (22 mars) : Inscrits : 87 - Votants : 50 - Abstentions : 37 (soit 43%) - Blanc : 1 - Nul : 1
PS : 21 - FN : 12 - Ariège Demain : 8- Rassemblement à gauche : 7.

2ème tour (29 mars) : Inscrits : 87 - Votants : 54 - Abstentions : 33 (soit 38%) - Blancs : 4 - Nuls : 3
Exprimés : 47 : PS : 30 (soit 63,83%) - Ariège Demain : 17 (soit 36,17%).

Le budget de Caussou pour 2015...

Au cours de sa séance du 26 mars dernier, le conseil municipal de Caussou a voté le budget de la commune pour l'année 2015.

Le budget de fonctionnement sera sensiblement égal à celui de l'année passée avec un total de 82.076 € de dépenses, dont :

- Charges générales _____	31 500 €
- Personnel _____	21 930 €
- Reversements à la communauté de communes_	11 016 €
- Gestion courante _____	12 450 €
- Dotation aux amortissements _____	5 180 € (travaux 2007 sur le réseau d'eau)

113 392 € du budget de fonctionnement pourront être transférées au budget d'investissement.

Les recettes de fonctionnement seront les suivantes:

- Produits des services _____	4.897 € (y compris ventes de concessions au cimetière)
- Impôts et taxes _____	34 209 €
- Dotations _____	24 552 €
- Autres produits (loyers principalement) _____	18 500 €

S'agissant du budget d'investissement, les dépenses s'élèveront à 78 500 € et concerneront essentiellement les travaux suivants : Construction d'un garage-atelier dans la cour de la mairie, aménagement du lavoir et du monument aux morts, construction d'un trottoir autour de la salle polyvalente, isolation thermique et protection incendie d'un plancher entre un appartement communal et le local du comité des fêtes, réparation de murs communaux.

Vote des taux d'impôts locaux

Le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux communaux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti. En ce qui concerne la taxe sur le foncier non bâti, il a décidé de réduire le taux de 5%. Cette diminution entraînera une perte de recettes de 330 euros pour la commune mais qui sera en partie compensée par une petite diminution de l'impôt que la commune paye également pour le territoire qu'elle possède.

Subventions aux associations

Au cours du vote du budget de fonctionnement, les subventions suivantes ont été attribuées. Contrairement aux souhaits exprimés par les différentes associations, aucune augmentation n'a pu être accordée compte tenu des rigueurs budgétaires, en particulier de la baisse des dotations de l'État, de la contribution des communes, à partir de cette année, au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et de la décision de ne pas augmenter les impôts.

- Comité des fêtes _____ 2 850 € (Sous réserve de réception de la demande)
- Association Béatrice de Planissoles _____ 300 €
(cette subvention permet notamment la réalisation par l'association du site Internet www.caussou.fr pour le compte de la commune)
- Chasse _____ 300 € (Sous réserve de réception de la demande)
- Pêche _____ 300 €
- Trail de Caussou _____ 200 €
- Détente et loisirs en vallées d'Ax (3ème âge) _____ 100 €
- Anciens combattants de Luzenac _____ 100 €
- Amicale des pompiers de Vèbre _____ 100 €

NB: Pour ces 3 dernières associations, la commune attribue cette petite subvention dans la mesure où des personnes de Caussou participent à leurs activités. En revanche, aucune subvention n'a pu être accordée aux associations extérieures dont les demandes croissent d'année en année.

Journée des volontaires...



Samedi 4 juillet 2015

Journée des Volontaires

Rendez-vous à 8 h devant la mairie

12h30: Apéritif et buffet

Inscriptions: 06 74 74 01 35 ou mairie.caussou@wanadoo.fr



Informations pratiques...

Aide aux économies d'énergie



La Région Midi-Pyrénées a mis en place un "Eco-chèque logement" qui peut être délivré pour tous types de travaux permettant une économie d'au moins 25% de la consommation d'énergie (chauffage, isolation, remplacement de menuiseries, etc.). Le montant de cette aide est de 1000 euros pour les propriétaires bailleurs qui ont une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et 1500 euros pour les propriétaires occupants sous condition de ressources.

L'éco-chèque est cumulable avec d'autres aides (crédit d'impôt, PTZ, etc.). Il est simple d'utilisation puisqu'il constitue un réel moyen de paiement à remettre directement au professionnel qui réalise les travaux. Il n'y a donc pas d'argent à avancer mais il faut bien penser à demander l'éco-chèque à la Région avant de débiter les travaux.

Pour s'informer plus amplement: Consulter le portail <http://www.midipyrenees.fr/ecoenergie/> ou contactez l'Espace Info-Energie de l'Ariège: Zone artisanale Joulieu, BP 10177, 09004 Saint Jean de verges, Tel: 05 34 14 63 81, Email: info@aleda09.fr

Pour trouver un artisan qualifié, consulter le site <http://www.renovation-info-service.gouv.fr/>

Enfin, pour les conditions d'attribution de l'éco-chèque, consulter le site www.midipyrenees.fr/ecocheque ou appeler le 0 800 33 50 31 (numéro gratuit).



Encore une fois, en ce début d'année, une bien triste nouvelle a endeuillé Caussoy. Le 18 mars 2015, c'est encore un figure du village qui disparaît en la personne de Thérèse Rauzy qui nous a quittés à l'âge de 93 ans.

Née à Caussoy en 1921, dans une famille de cinq enfants, trois garçons et deux filles, elle a, comme beaucoup, connu les conditions difficiles de cette époque et a dû très tôt se mettre au travail, alternant l'école et les travaux des champs, le ramassage des fraises des bois, les vandanges, etc.

Elle épousa Laurent Rauzy, caussounnais comme elle et, ensemble, ils ouvrirent un hôtel-restaurant à qui les talents de cordon bleu et la cuisine familiale de Thérèse ne tardèrent pas à procurer une grande renommée.

Ce petit bout de femme devenait le fer de lance de ce lieu gastronomique réputé et très fréquenté, qui est devenu le rendez-vous incontournable des amateurs de bonne chaire.

Alerte, dynamique et toujours le visage souriant, elle ne ménageait ni sa peine, ni son temps. Pas de vacances, peu de sorties, pas de femme de ménage, elle menait tout de front, les chambres et la cuisine pour les résidents de l'hôtel, les repas des touristes de passage, les banquets de communion et de mariage. Et en plus elle était toujours là pour les jeunes de Caussoy qui n'hésitaient pas à la mettre aux fourneaux pour cuisiner un lapin ou un coq qu'ils chardaient ici et là.

Tout cela avec Laurent qui l'aidait de son mieux, pris par ailleurs par son activité d'agent d'assurance. Ils étaient par ailleurs dépositaires du dépôt de gaz et tenaient la cabine téléphonique du village.

En parallèle à cette activité très prenante, ils ont élevé leurs deux enfants, Juliette et Christian, qui plus tard ont enrichi la famille de petits-enfants et arrière petits-enfants.

Sa vie laborieuse aura été marquée par des joies mais aussi de douloureuses peines avec la perte de son époux en mars 1987.

Le restaurant fermé, c'est au jardin qu'elle déployait son énergie. Elle y passait de longues heures à planter, bêcher, biner et récolter les légumes et les fleurs qu'elle y plantait. Quelle que fut la saison, son jardin était toujours fleuri, les allées étaient bordées de jonquilles, de pensées et de tulipes auxquelles succédaient les œillets de poète et les lys, les fuschias et les chrysanthèmes. Elle y passait d'agréables moments jusqu'à ces toutes dernières années où la maladie, hélas, diminua peu à peu ses capacités de déplacement.

Dernièrement, elle résidait chez sa fille, son état de santé ne lui permettant plus de rester seule.

Il y avait beaucoup de monde à l'église et pour l'accompagner au cimetière où elle a rejoint son époux dont elle ne manquait pas d'aller fleurir la tombe.

C'est une page de l'histoire locale qui se referme, une page faite de travail, de convivialité et de gentillesse.

Nous partageons la peine de sa famille à qui nous adressons nos très sincères condoléances.

Les festivités de l'été se préparent ...

Nos associations ne chômeront pas cet été comme le prouve le programme suivant:



Samedi 20 juin : Fête de la musique (Comité des fêtes)



Samedi 27 juin : Feu de la Saint Jean et repas (Association Béatrice de Planissoles)



Dimanche 19 juillet : Randonnée amicale à l'étang d'En Beys (Association Béatrice de Planissoles)



Du vendredi 24 au dimanche 26 juillet : Fête locale (Comité des fêtes)



Samedi 1er août : "Trail de caussou" (ACCA et Association Béatrice de Planissoles)



Dimanche 9 août : Vide grenier (Association Béatrice de Planissoles)

Dimanche 26 août : Sortie amicale au parc de Bénac (Association Béatrice de Planissoles)

Et pendant les mois de juillet et août, le musée de l'école sera ouvert deux après-midi par semaine.
Les jours d'ouverture seront précisés d'ici là.

Vous pourrez retrouver toutes ces activités et beaucoup d'autres informations
sur notre site Internet : www.caussou.fr